



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JANVIER 2021**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme MALAPLATE Christina, M. VANHELMON Yves, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. FLANDIN David, Mme GLABAY Guénaële, M. RICHARD Claude, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme ADAIR-GRABAS Carol, M. BARAN Gabin, Mme BROUSSE Dominique, Mme COSTER Catherine, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, M. GODEUX Stéphane, M. HOMMETTE Emmanuel, M. LOSTUZZO Gilles, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, M. RITZ François-Xavier.

ABSENTS OU EXCUSÉS OU EN VISIOCONFÉRENCE :

Mme BERTRAND Anne-Marie, M. CHEDECAL Sylvain, Mme DAUBISSE Laetitia, Mme DEPLAIX Doris, M. MAGDINIER Christophe, Mme PERRAUD Caroline, M. TRUILLET Adrien.

PROCURATIONS :

Mme BERTRAND Anne-Marie donne pouvoir à Mme POINTET Martine,
Mme DEPLAIX Doris donne pouvoir à M. LYONNAZ Bruno,
M. MAGDINIER Christophe donne pouvoir à M. GODEUX Stéphane,
Mme PERRAUD Caroline donne pouvoir à Mme MALAPLATE Christina.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

VIE DE L'ASSEMBLÉE :

- **Pacte de gouvernance entre les communes et le Grand Annecy**

TRAVAUX :

- **Convention du CAUE pour le réaménagement de l'espace port-plage**
- **Convention d'ENEDIS pour le programme des Terrasses du Lac**
- **Convention pour le déploiement de la fibre optique**
- **Convention pour la fibre optique des logements du bâtiment de la Mairie**

BAUX - FONCIER :

- **Avenant pour la prolongation du bail de location de la maison Charles Longet avec l'Association Diocésaine**
- **Convention précaire de mise à disposition d'un logement d'urgence sociale**
- **Autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit du Crédit Agricole des Savoie**

FINANCES :

- **Garantie de la Commune pour l'emprunt de l'OPH 74 – les Borenges (4 logements)**
- **Garantie de la Commune pour l'emprunt de l'OPH 74 – les Borenges (14 logements)**
- **Garantie de la Commune pour l'emprunt de l'OPH 74 – Résidence O Lac (8 logements)**
- **Garantie de la Commune pour l'emprunt de l'OPH 74 – les Terrasses du Lac (9 logements)**
- **Garantie de la Commune pour l'emprunt de l'OPH 74 – les Terrasses du Lac (1 logement)**

PERSONNEL :

- **Convention CDG mise à disposition d'un Secrétaire de Mairie itinérant**
- **Emplois saisonniers 2021**
- **Modification du tableau des effectifs**

Questions diverses.

~~~~~

### **VIE DE L'ASSEMBLÉE :**

- **Pacte de gouvernance entre les communes et le Grand Annecy**

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, institue un pacte de gouvernance entre les maires et leur intercommunalité.

Lors de sa séance du 30 juillet 2020, le Conseil de Communauté du Grand Annecy a décidé d'élaborer un pacte de gouvernance visant à définir le cadre de référence des relations entre les 34 communes et le Grand Annecy.

Le schéma de cette gouvernance ainsi que les instances de dialogue et de décision sont présentées et doivent permettre :

- Une concertation permanente entre le Grand Annecy, les communes et les habitants
- Une meilleure coordination des politiques publiques,
- Une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des politiques,
- Une évaluation des politiques publiques.

Pour relever le défi climatique, surmonter la crise sanitaire, économique et démocratique, le Grand Annecy a l'ambition de renforcer ces pratiques de dialogue et de coopération, de manière encore plus participative et inclusive avec tous ceux qui vivent et font vivre le territoire de l'agglomération pour co-construire les projets.

Le partage de l'information et les modalités de collaboration entre les élus municipaux et communautaires et entre les services du Grand Annecy et les services municipaux sont renforcés.

Le Conseil Municipal a émis à l'unanimité un avis favorable pour la mise en œuvre de ce pacte de gouvernance.

## **TRAVAUX :**

### **▪ Convention du CAUE pour le réaménagement de l'espace port-plage**

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace port-plage, la Commune souhaite faire appel au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour effectuer une mission d'accompagnement de la Commune pour la requalification et le réaménagement notamment paysager du périmètre d'étude situé entre Piron et les Seines, incluant l'espace port-plage.

Pour information, une réflexion est menée à court terme sur l'agrandissement de la partie sud de la plage.

Il a été rappelé les missions générales du CAUE, présent dans chaque département et présenté une convention qui définit les missions et les modalités de rémunération du CAUE qui s'élève à 6 000 € pour l'ensemble de la prestation.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

### **▪ Convention d'ENEDIS pour le programme des Terrasses du Lac**

Dans le cadre du programme immobilier Les Terrasses du Lac, le branchement électrique d'alimentation générale doit occuper le domaine public.

Par convention de servitudes avec ENEDIS, ce raccordement nécessite la pose de câbles électriques sous la voirie et les parkings sur les parcelles AB 409 et AB 407, sises à Beurivage au nord de la commune.

Cette convention de servitudes avec ENEDIS au 242 route d'Albertville pour les parcelles AB 409 et AB 407 est approuvée à l'unanimité.

### **▪ Convention pour le déploiement de la fibre optique**

Le déploiement de la fibre optique est délégué au SYANE par la Commune. La partie sud de la commune étant déjà raccordée jusqu'au lycée ISETA, le SYANE a lancé la partie nord ; l'objectif étant une couverture de l'ensemble de la commune pour fin 2022.

Pour cela, 5 armoires de raccordement seront installées sur les différentes poches, dont les emplacements et les caractéristiques sont définis par conventions. Une attention particulière sera apportée à leur intégration paysagère afin de minimiser leur impact.

Ces conventions d'occupation du domaine public pour l'implantation de ces armoires sont approuvées à l'unanimité.

### **Convention pour la fibre optique des logements du bâtiment de la Mairie**

Le déploiement de la fibre optique est délégué au SYANE par la Commune et il sera réalisé jusqu'à la limite de propriété des propriétaires. Dans le cadre des copropriétés, la fibre est installée dans les parties communes sous réserve d'une autorisation des copropriétaires.

Pour la Mairie, qui est propriétaire des logements situés aux étages supérieurs du bâtiment, il convient d'autoriser par conventions l'installation de ce réseau dans les parties communes des deux cages d'escaliers.

Ces conventions d'installation de la fibre dans les parties communes de la Mairie sont approuvées à l'unanimité.

## **BAUX-FONCIER :**

### **▪ Avenant au bail de la Maison Charles Longet**

Par délibération du 29 juin 2020, le conseil municipal a accepté la reconduction, jusqu'au 31 décembre 2020, du bail de location du 14 octobre 1980 et ses avenants successifs portant sur :

- les terrains formant un espace vert et un espace de stationnement,
- 656,10 m<sup>2</sup> de locaux représentant 73,75 % des surfaces bâties de l'immeuble.

Dans le cadre de l'évolution du projet politique de la Municipalité, de l'aménagement d'ensemble du Centre de Sevrier, de la définition du devenir de la Maison Charles Longet suite aux réflexions et études effectuées, le futur de ce bâtiment n'est pas encore arrêté.

En l'attente, pour satisfaire aux besoins immédiats et après concertation avec la Paroisse, il est proposé de conserver l'usage d'une partie seulement du bâtiment (la salle Parmelan et le logement d'urgence), à loyer proportionnel et de proroger le bail par un avenant au bail actuel jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette prorogation du bail est approuvée à l'unanimité.

### **▪ Convention précaire de mise à disposition d'un logement d'urgence sociale**

Afin d'aider une famille à faire face à une situation sociale difficile, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention précaire avec cette famille dans le cadre d'un logement d'urgence.

### **▪ Autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit du Crédit Agricole des Savoie**

La société Crédit agricole des Savoie sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'installer des bungalows bureaux et un Mobil-Bank afin de garantir la continuité de service auprès de sa clientèle durant la période des travaux de l'agence située place de la mairie.

Considérant l'intérêt général de la population sevriolaine de continuer à bénéficier de ce service bancaire, il est proposé de mettre à disposition du demandeur, à titre précaire et révocable, une superficie de 600 m<sup>2</sup> (parcelle AD77), du parking de la maison Charles LONGET situé route de l'église, domaine public communal, dans le cadre d'une convention d'autorisation temporaire du domaine public.

Ladite convention domaniale, accordée jusqu'au 27 mai 2021 avec une redevance d'occupation de 2500 € par mois, est approuvée à l'unanimité.

## **FINANCES :**

### **▪ Garantie de la Commune pour l'emprunt de l'OPH 74 – les Borenges (4 logements)**

Le Conseil municipal a décidé d'accorder sa garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de la Haute Savoie pour la construction de 4 logements de l'opération « Les Borenges », 3781 route d'Albertville, suite aux emprunts contractés par ce dernier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie d'emprunt porte sur différents prêts d'une durée de 40 ou 50 ans pour un montant total de 434 400 euros.

### **▪ Garantie de la Commune pour l'emprunt de l'OPH 74 – les Borenges (14 logements)**

Le Conseil municipal a décidé d'accorder sa garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de la Haute Savoie pour la construction de 14 logements de l'opération « Les Borenges », 3781 route d'Albertville, suite aux emprunts contractés par ce dernier auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations. Cette garantie d'emprunt porte sur différents prêts d'une durée de 40 ou 50 ans pour un montant total de 1 462 994 euros.

▪ **Garantie de la Commune pour l'emprunt de l'OPH 74 – Résidence O Lac (8 logements)**

Le Conseil municipal a décidé d'accorder sa garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de la Haute Savoie pour l'acquisition en VEFA de 8 logements de l'opération « O Lac », 226 chemin du Clos, suite aux emprunts contractés par ce dernier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie d'emprunt porte sur différents prêts d'une durée de 40 ou 50 ans pour un montant total de 879 212 euros.

▪ **Garantie de la Commune pour l'emprunt de l'OPH 74 – les Terrasses du Lac (9 logements)**

Le Conseil municipal a décidé d'accorder sa garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de la Haute Savoie pour l'acquisition en VEFA de 9 logements de l'opération « Les Terrasses du Lac », 1666 Ancienne route d'Annecy, suite aux emprunts contractés par ce dernier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie d'emprunt porte sur différents prêts d'une durée de 40 ou 50 ans pour un montant total de 648 174 euros.

▪ **Garantie de la Commune pour l'emprunt de l'OPH 74 – les Terrasses du Lac (1 logement)**

Le Conseil municipal a décidé d'accorder sa garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de la Haute Savoie pour l'acquisition en VEFA de 1 logement de l'opération « Les Terrasses du Lac », 1666 Ancienne route d'Annecy, suite aux emprunts contractés par ce dernier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie d'emprunt porte sur différents prêts d'une durée de 40 ou 50 ans pour un montant total de 109 248 euros.

**PERSONNEL :**

▪ **Convention CDG mise à disposition d'un Secrétaire de Mairie itinérant**

Considérant que la Commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, mutation ou autres, notamment pour le poste de secrétaire de mairie, le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer des remplacements, conformément au modèle de convention ainsi qu'aux conditions financières fixées annuellement par délibération du Conseil d'Administration du CDG 74.

La convention est approuvée à l'unanimité.

▪ **Emplois saisonniers 2021**

Rappelant que chaque année il est nécessaire de renforcer certaines équipes au sein de différents services communaux par l'embauche de personnel saisonnier, le Conseil municipal a procédé à la création des emplois correspondants au sein des services techniques (voirie, espaces verts, nettoyage), de la plage (surveillance de la baignade, nettoyage et entretien) et de la police municipale (ASVP).

▪ **Modification du tableau des effectifs**

Afin de tenir compte de la réorganisation et de l'évolution des services en cours, et suite à l'avis favorable du Comité Technique du 14 janvier 2021, le conseil municipal a procédé à quelques modifications du tableau des effectifs du personnel communal notamment au sein de la crèche halte-garderie, de la garderie périscolaire et des services administratifs.

## Questions diverses

### **Commission finances.**

La prochaine commission Finances aura lieu le mercredi 27 janvier 2021 à 19 H 00.

### **Conseil Municipal privé.**

Il se réunira le lundi 22 février 2021 au cours duquel M. ASTORG, Maire d'Annecy, Vice-Président du Grand Annecy, présentera les modalités d'élaboration du futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) mis en œuvre à l'échelle du Grand Annecy.

### **Fermeture de la piste cyclable**

Elle est actuellement fermée pour des travaux effectués par le SILA, de réfection des structures et des ouvrages, tels que les ponts. Une signalétique a été installée par le SILA pour indiquer la déviation des cyclistes sur la RD 1508 entre l'immeuble de Robinson et le restaurant O Poisson Rouge. La Commune a renforcé l'information auprès des automobilistes le long de la RD 1508 afin de leur rappeler à la vigilance durant la mise en œuvre de cette déviation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 H 30.

SEVRIER, le 26 janvier 2021

LE MAIRE,

Bruno LYONNAZ